

*Nombre de Conseillers en
exercice : 29*

Séance du 16 OCTOBRE 2019 A 19H30

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Dix Neuf, le 16 OCTOBRE A 19H30

Extrait affiché le :
17 octobre 2019

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2019

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjointes et Adjoint, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Absente :

Mme PANO-WENTZEL Marylène

Objet : Déclassement du Domaine public routier communal de la parcelle A n° 2281

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. DAUTREY Roland	à	M. SALTZMANN Michel
Mme BOULANGER Annie	à	M. le Maire
M. DEMENGE Abel	à	Mme DUPONT Virginie
M. FOUCAL Olivier	à	Mme DEMAIZIÈRE Chantal

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

N° 96/2019

En application de l'article L111-1 du Code de la voirie routière, Monsieur Michel SALTZMANN, Adjoint délégué, soumet au Conseil Municipal le déclassement du domaine public routier communal de la parcelle A n° 2281 d'une surface de 38 m² qui desservait à pied l'ancienne usine Bauer en vue d'une vente aux consorts DEMANGE ; propriétaires de la parcelle mitoyenne cadastrée en section A n° 480.

Ces explications entendues,

C'est à l'unanimité de ses membres présents et représentés que le Conseil Municipal :

- Demande le déclassement du domaine public routier communal de la parcelle A n° 2281,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches administratives qui en résulteront,
- Autorise Monsieur le Maire à faire une demande d'avis domanial de ladite parcelle en vue d'une vente aux consorts DEMANGE.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,